

Article 1 - Entité organisatrice

Le Grand Equipement National de Calcul Intensif (GENCI)¹ organise le présent hackathon du calcul haute performance² en partenariat notamment avec le Centre Régional Informatique et d'Applications Numériques de Normandie (CRIANN), le centre de calcul Calcul en Midi-Pyrénées (CALMIP) et les centres de calcul de l'Université Grenoble-Alpes, de l'Université de Strasbourg, le centre de Calcul Régional ROMEO de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, l'Université de Bordeaux³.

Le Hackathon bénéficie du soutien de Intel et Atos, sponsors des 10 ans de GENCI.

Article 2 – Objet du Hackathon

GENCI organise une nouvelle édition du « Hackathon national du HPC », où s'affronteront des équipes à Paris et dans les régions de France, pendant 2 jours lors de la semaine du 3 décembre 2018.

Dans ce cadre, des équipes, composées d'étudiants, de jeunes chercheurs, d'ingénieurs et/ou d'industriels, travailleront pendant 2 jours sur un sujet de leur choix répondant à l'une des 3 thématiques proposées :

- Optimisation/amélioration des performances d'une application de recherche ou industrielle
- portage d'une application sur de nouvelles architectures de calcul (GPU, ARM, FPGA, ...)
- Grands sujets d'intérêt, tels que l'aide à la décision publique, les sciences humaines et sociales, l'intelligence artificielle, ...

Les équipes seront encadrées par des spécialistes du HPC, issus notamment de l'entité organisatrice du Hackathon et de ses partenaires.

Chaque équipe est libre d'utiliser sa propre application. Pour les équipes le souhaitant, un sujet sera proposé par GENCI avec un accès aux moyens de calcul associés. Le sujet sera annoncé via le site de GENCI à l'adresse suivante : <http://www.genci.fr/fr/node/903> au cours du mois de Septembre.

¹ Ci-après désigné l'« entité organisatrice ».

² Ci-après désigné le « Hackathon ».

³ Ci-après désignés les « partenaires ».

Article 3 – Annonce du Hackathon

Le Hackathon est annoncé sur le site de GENCI à l'adresse suivante : <http://www.genci.fr/fr/node/903> ainsi que par la diffusion de flyers, affiches et un site internet dédié : <https://hackathon-hpc.sciencesconf.org/>.

Article 4 – Conditions et modalités de participation au Hackathon

4.1 Conditions de participation

Le Hackathon est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée au moins de dix-huit ans, dans la limite des places disponibles et par ordre d'inscription. Les équipes sont composées de 4 ou 5 personnes.

4.2 Conditions d'inscription

Pour participer au Hackathon, le chef d'équipe ou le responsable du mésocentre d'accueil devra obligatoirement inscrire l'équipe sur le site <https://hackathon-hpc.sciencesconf.org/>. Lors de l'inscription, il devra notamment désigner les membres participants ainsi que déposer le sujet choisi.

Le chef d'équipe s'engage à fournir, dans le formulaire d'inscription au Hackathon des informations réelles et sérieuses.

Les inscriptions devront être effectuées au plus tard le dimanche 4 novembre 2018.

Le fait de s'inscrire et de participer au Hackathon implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

4.3 Outils informatiques

Les conditions de déroulement sont propres à chaque site. Il pourra être demandé à chaque participant de se présenter au Hackathon avec son propre matériel informatique et ses logiciels. Les participants restent seuls responsables de leurs matériels et logiciels. Une connexion internet Wifi et/ou filaire gratuite sera disponible pendant la durée du Hackathon selon les modalités locales.

Le jour du Hackathon, l'entité organisatrice et ses partenaires fourniront aux participants un support technique afin de se connecter aux machines de calcul mises à disposition dans le cadre de l'événement. Afin de créer un compte utilisateur sur le moyen de calcul demandé, un justificatif d'identité ainsi que d'autres informations personnelles pourront être préalablement demandés aux participants par les partenaires, en fonction du site.

Pour les participants ayant choisi le sujet proposé dans le cadre de la cellule de veille technologique de GENCI, GENCI fournira aux participants, le jour du Hackathon, la version du code Open Source proposé.

4.4 Documents mis à disposition des participants

Les participants auront à leur disposition au début du Hackathon les informations nécessaires pour accéder à l'environnement de calcul mis à disposition.

Article 5 – Déroulement du Hackathon

Le Hackathon se déroulera la semaine du 3 décembre 2018. Les lieux et dates précis seront communiqués à l'ensemble des participants via le site de GENCI à l'adresse suivante : <http://www.genci.fr/fr/node/903>.

Chaque équipe disposera d'une durée totale de 18 heures pour réaliser son projet.

Il est précisé que l'entité organisatrice et ses partenaires ne fourniront aucune prestation, autre que l'accueil, l'animation et la restauration (incluant les pauses, les boissons et les déjeuners) durant les deux jours du Hackathon.

Article 6 – Rendu des projets

A l'issue des 18 heures du Hackathon, chaque équipe devra restituer à l'entité organisatrice les résultats issus du Hackathon sous format électronique, sous le format préalablement fourni aux participants au début de l'événement.

L'entité organisatrice ou l'un de ses partenaires commentera les résultats et les transmettra par voie électronique à l'adresse suivante : elise.quentel@genci.fr, au plus tard le vendredi 7 décembre 2018 à 24h, date correspondant à la fin du Hackathon.

Article 7 – Evaluation des projets

Le jury est composé des membres du personnel de l'entité organisatrice, des partenaires et des sponsors du Hackathon, choisis pour leur expertise en matière technologique, d'innovation ou de calcul haute performance.

Le jury évaluera chacun des projets sur la base de la restitution dont les modalités seront communiquées au début du Hackathon et selon les six critères principaux suivants :

- Méthodologie appliquée lors du projet / originalité de la technique de résolution du projet ;
- La difficulté technique du projet ;
- L'utilisation des moyens de calcul HPC ;
- L'atteinte des objectifs initiaux ;
- La coopération et la répartition des tâches au sein de l'équipe.
- La qualité globale de la restitution ;

Les décisions du jury seront transmises par voie électronique à l'adresse suivante : elise.quentel@genci.fr, au plus tard le vendredi 15 décembre 2018 et seront motivées.

Article 8 – Récompense et remise des prix

Les prix seront remis sous forme de bons d'achats d'une valeur totale de 3000€ répartie comme suit :

- 1500€ pour l'équipe lauréate ;
- 1000€ pour l'équipe désignée 2^{ème} ;
- 500€ pour l'équipe désignée 3^{ème}.

Les lauréats et/ou leurs représentants seront invités pour la remise des prix. La date et le lieu de cet événement seront communiqués avant le début du Hackathon à l'adresse suivante : <http://www.genci.fr/fr/node/903>.

Les participants bénéficieront également d'une valorisation de leurs projets au travers d'une communication portée par GENCI et ses partenaires.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Le participant garantit l'entité organisatrice et ses partenaires disposer des droits d'utilisation au sens du Code de la propriété intellectuelle, afférents aux moyens matériels et logiciels qu'il apporte et utilise afin de participer au Hackathon.

Le participant reconnaît avoir été informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas de violation de la présente obligation de garantie.

L'entité organisatrice et ses partenaires garantissent chaque participant disposer des résultats du Hackathon dans la limite des droits de propriété intellectuelle afférents aux matériels et logiciels apportés.

Les conditions d'utilisation des résultats du Hackathon par les participants d'une même équipe sont librement déterminés entre les participants.

Article 10 – Communication

Les participants au Hackathon autorisent l'entité organisatrice et ses partenaires, à titre gratuit et sans limitation de territoire, pour une durée de trois (3) ans à compter de la publication des résultats, à :

- utiliser et diffuser leurs noms et prénoms sur ses sites internet ;

- reproduire et diffuser leur image et, le cas échéant, leur voix, enregistrés à l'occasion de leur participation au Hackathon dans un but de communication interne et/ou externe.

Article 11 - Données à caractère personnel

Identité et coordonnées du responsable de traitement :
Grand Équipement National de Calcul Intensif (GENCI)
Philippe LAVOCAT, Président-Directeur Général
6 bis, rue Auguste Vitu – 75 015 PARIS
Tél. : 01 42 50 04 15

DPO : Laura PREUD'HOMME
Tél. : 01 42 50 04 15
Courriel : dpo@genci.fr.

Finalité et base juridique du traitement : les données à caractère personnel sont collectées auprès des participants au Hackathon pour leur inscription et l'utilisation des machines de calcul. Ces données sont recueillies sur la base du consentement des participants.

Destinataires des données personnelles :

- Sous-traitants :
 - les partenaires de l'entité organisatrice ;
 - les sponsors du Hackathon.
- Collaborateurs de GENCI ;
- Directeur et équipe support du Centre de calcul national du Cines.

Durée de conservation des données : jusqu'au 15 décembre 2018.

Droits des personnes auprès desquelles les données sont collectées :

- Le participant dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données ;
- Le participant dispose du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci ;
- Le participant dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le responsable de traitement peut être contacté par :

- par messagerie à dpo@genci.fr ;



- par voie postale à l'adresse suivante : GENCI, Data Protection Officer, 6 bis, rue Auguste Vitu. 75015 PARIS.

Article 12 – Garanties et responsabilités

Chaque participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation des moyens et sources informatiques mis à sa disposition et sera seul responsable en cas de recours de tiers résultant d'utilisations non-conformes qu'il réaliserait sur ces moyens.

L'entité organisatrice et ses partenaires se réservent le droit d'exclure de la participation au présent Hackathon toute personne troublant son déroulement.

L'entité organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, de proroger, de mettre fin de manière anticipée ou d'annuler le Hackathon si les circonstances l'exigent et sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait.